

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBUOL

Représentés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christian PASCON

DE_2021_050 - Objet : ALSH - TARIFS MODULES 2021

Monsieur le Président indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la modulation du tarif est effectuée directement par le gestionnaire de l'accueil. A ce compte, la CCSS versera une subvention annuelle à la collectivité.

Monsieur le Président indique donc qu'il est important d'effectuer une tarification selon le barème de participation suivant le Quotient Familial et d'appliquer également une réduction en fonction du nombre d'enfants fréquentant l'ALSH.

Le président rappelle qu'il existe un tarif différentiel, sur le secteur de Châteauneuf le tarif journalier est de 13 € alors que sur Grandrieu et Rieutort de Randon le même tarif jour est de 10 €. Ils donc proposé au Conseil Communautaire par soucis d'équité de mettre en place une tarification unique, d'un montant de 13 € par jour sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Il propose à l'assemblée les tarifs suivants :

QF	Prix de journée
0 € - 600 €	5 €
601 € - 800 €	8 €
801 € - 1200 €	13 €
1201 € - 1500 €	14 €
+ de 1500 €	16 €

Afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire, il est proposé de porter le tarif à la journée à 13€. Sur les secteurs de Grandrieu et Rieutort l'augmentation sera atténuée pour les familles avec au moins deux enfants.

2 enfants : - 10 %

3 enfants : - 20 %

4 enfants et plus : - 30 %

Plancher de QF = 0 €

Où cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée décide :

- **D'approuver** les tarifs énoncés ci-dessus ;
- **De moduler** les tarifs en fonction de la fratrie tel que défini ci-dessus.
- **D'harmoniser** les tarifs sur l'ensemble du territoire suivant un tarif unique journalier de 13 €
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

